



Auxerre, le 31 mars 2010

A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon

Objet : Préavis de grève au Lycée Fourier d'Auxerre

Madame le Recteur,

Il ressort des documents préparatoires à la rentrée 2010 et des entretiens que nos sections locales ont pu avoir le proviseur du Lycée Fourier d'Auxerre une absence criante de moyens suffisants pour que le lycée Fourier puisse fonctionner normalement à la rentrée prochaine, notamment à la Vie Scolaire.

Aussi, nous vous informons que les sections départementales CGT Educ'Action, FSU, SN-LC-FO et SGEN-CFDT de l'Yonne déposent un préavis de grève pour le vendredi 8 avril 2011.

Nous déposons également un préavis de grève reconductible à compter du lundi 11 avril 2011 au cas où les négociations menées par vous avec nos sections locales ne déboucheraient pas sur une proposition satisfaisante pour l'avenir du lycée, de ses personnels et de ses élèves : a minima, le maintien des 4 postes définitifs et du 1/2 poste provisoire de CPE actuellement octroyés au Lycée.

Ces préavis concernent les personnels enseignants, d'encadrement et non-enseignants du lycée Fourier d'Auxerre (89).

Nous vous rappelons, Madame le Recteur, que la loi article 4 de la loi 82.889 du 19.10.82 fait obligation aux parties de négocier pendant la durée du préavis.

Croyez, Madame le Recteur, en notre attachement au service public d'Education.

Pour la CGT Educ'Action 89,
Jean-Philippe Lafont

Pour la FSU 89
Ginette Bret

GINETTE BRET.

Pour le SGEN CFDT 89
Gilles Bousseau

Pour le SN-FO-LC 89

Pascale Marlin

David Chynel

Brigitte Hellequin

Christine Chanambault